



Ville de Guénange

COMPTE-RENDU SEANCE DU 24 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le vingt-quatre avril 2025.

Décide :

A L'UNANIMITE

Approbation du procès-verbal du 27 mars 2025

Subventions associations

- **D'ACCORDER** un soutien financier à hauteur de :
 - **29 000 €** de subventions attribuées (1^{er} acompte) pour les associations sportives pour l'année 2025 ;
 - **16 725 €** de subventions attribuées pour les associations culturelles pour l'année 2025 ;
 - **53 600 €** de subventions attribuées pour les associations sociales pour l'année 2025 ;
 - **4 350 €** de subventions attribuées pour les associations « divers » pour l'année 2025.

Acquisition d'un véhicule utilitaire - Atelier Municipaux

- **DE LANCER** les consultations nécessaires ;
- **DE SIGNER** toutes les pièces relatives à ce projet.

Acquisitions amiables pour la constitution de réserves foncières périmètre déchèterie (DUP)

- **D'APPROUVER** l'acquisition de l'ensemble des parcelles citées dans le tableau ci-dessus, pour la constitution de réserves foncières, représentant une surface totale de 23 010m² au prix de 12 655,50€ ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de l'acquisition de ces parcelles pour le futur projet de déchèterie intercommunale ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **DE CONFIER** cette transaction à Maître Justine GERARD-COSTELLA Notaire à Jarny.

Subventions scolaires 2024-2025
- D'APPLIQUER ledit dispositif.

ECOLES ELEMENTAIRES

IMPUTATION	2024	2025	Ste Scholastique	La Canopée
			261 élèves 11 classes	212 élèves 19 élèves ULIS 9,5 classes 2 classes ULIS
6067				
Crédit / élève	33.00 €	33.00 €	8 613.00 €	6 996.00 €
ULIS-Canopée / élève	43.50 €	43.50 €		826.50 €
Fonctionnement RASED	680.00 €	680.00 €		680.00 €
TOTAL 6067			8 613.00 €	8 502.50 €
6574				
Subvention / classe	63,00 €	63,00 €	693.00 €	724.50 €
Aide aux familles / élève	3.00 €	3.00 €	783.00 €	693.00 €
Subvention Affranchissement	75.00 €	75.00 €	75.00 €	75.00 €
TOTAL 6564			1 551.00 €	1 492.50 €
TOTAL GENERAL			10 164.00 €	9 995.00 €

ECOLES ELEMENTAIRES	2025
Abonnement Internet + Téléphonie	pris en charge par la mairie
Photocopies	Pédagogie : 4 photocopies en noir et blanc/j/élève (sur 144 jours) Administratif : 1 photocopie en noir et blanc/j/élève (sur 144 jours) Direction : 2 photocopies en couleur/mois/élève (sur 10 mois)
Tarif/photocopie supplémentaire HT €	0.01 € noir et blanc et 0.10 € couleur

Le budget prévisionnel 2025 prévoit 5 000,00 € pour l'achat des kits de rentrée scolaire 2025-2026 (compte administratif 2024 : 4 626,64 €).

ECOLES MATERNELLES

IMPUTATION	2024	2025	Ste Scholastique	Capucines	La Canopée
			118 élèves 5 classes	67 élèves 3 classes	120 élèves 4,5 classes
6067 Crédit / élève	21.50 €	21.50 €	2 537.00 €	1 440.50 €	2 580.00 €
TOTAL 6067			2 537.00 €	1 440.50 €	2 580.00 €
6574 Subvention /classe	63.00 €	63.00 €	315.00 €	189.00 €	283.50 €
Subvention Affranchissement	75.00 €	75.00 €	75.00 €	75.00 €	75.00 €
Subvention spécifique* / classe	230.00 €	230.00 €	0.00 €	690.00 €	0.00 €
TOTAL 6574			390.00 €	954.00 €	358.50 €
TOTAL GENERAL			2 927.00 €	2 394.50 €	2 938.50 €

*Versée à Ste Scholastique + La Canopée les années paires et à Capucines les années impaires

ECOLES MATERNELLES	2025
Abonnement Internet + Téléphonie	pris en charge par la mairie
Photocopies	Pédagogie : 4 photocopies en noir et blanc/j/élève (sur 144 jours) Administratif : 1 photocopie en noir et blanc/j/élève (sur 144 jours) Direction : 2 photocopies en couleur/mois/élève (sur 10 mois)
Tarif/photocopie supplémentaire HT €	0.01 € noir et blanc et 0.10 € couleur

Année scolaire	SORTIES PEDAGOGIQUES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES
	Montant par élève, attribué en fonction de la destination et du projet pédagogique (dans la limite du coût réel par élève)
2024/2025	5 € hors département (avec transport)
	8 € en Moselle (avec transport)
	De 8 à 13 € maximum pour une sortie exceptionnelle (de par la distance, la durée du séjour ...), relevant d'un projet pédagogique et sujette à validation par la Commission Scolaire.

Indemnités pour perte de récolte – Projet City Stade

- **D'APPROUVER** le versement d'une indemnité forfaitaire de **200 euros** au profit de la SCEA représentée par Monsieur Ludovic GÉRONIMUS pour pertes agricoles liées à la mise en œuvre du projet de city stade ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette indemnisation.

Requalification d'un immeuble 7 rue de Metzervisse – Lancement de la procédure de cession

- **D'APPROUVER** le principe de cession avec charges ;
- **D'APPROUVER** le cahier des charges annexé à la présente délibération, définissant les modalités de cession, les engagements du cessionnaire et les critères de sélection ;
- **LANCER LA PROCEDURE** de consultation des entreprises pour la cession et la requalification de l'immeuble sis 7 rue de Metzervisse et de son terrain,

Désherbage Bibliothèque

- **D'AUTORISER** la responsable de la bibliothèque à procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus et à signer les procès-verbaux d'élimination ;
- **D'AUTORISER** la vente à des particuliers de documents désaffectés dont les conditions et le prix seront fixés par une décision municipale ultérieure ;
- **D'AUTORISER** le don de documents provenant de la bibliothèque, en bon état physique, à des institutions et associations à vocation culturelle, éducative, humanitaire, sociale ou de santé, dans le respect du cadre légal ;
- **D'AUTORISER** la destruction des autres documents et, dans la mesure du possible, leur valorisation comme papier à recycler.

Plan pluriannuel d'extension du système de vidéoprotection

- **D'AUTORISER**, M le Maire à engager l'investissement pour le renouvellement de huit caméras, correspondant au second secteur géographique du projet d'extension du système de vidéoprotection, comprenant deux caméras multi-capteurs sur la place Saint-Benoît, ainsi qu'une caméra lecture de plaques et d'ambiance, aux trois accès entrées et/sortie de ville non pourvus, à savoir le boulevard de la tournaille, la rue Victor Hugo et la rue d'Uckange,
- **D'AUTORISER**, M le Maire à signer tous documents et à solliciter les subventions, notamment auprès de la Région Grand Est, liées au projet dont les implantations s'intègrent dans la lutte contre la délinquance.

Projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2025-2030

- **D'EMETTRE** un avis favorable sur le projet de SDAHGV 2025-2030 ;
- **DE PRENDRE ACTE** des prescriptions relatives au territoire de la Communauté de Communes de L'Arc Mosellan ;
- **DE DEMANDER** à l'Etat de tenir ses engagements en matière de traitement et d'expulsion des occupations illicites sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan

Le Maire,
Pierre TACCONI



1, Place de l'Hôtel de Ville – 57310 GUENANGE ☎ 03.82.82.64.39

Site Internet : <http://www.guenange.fr> Email : guenange.mairie@guenange.com